

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2012598	Date d'inspection Le 04 octobre 2021	
Nom de l'établissement ABC Plus		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	25 oct. 2021	
Commentaires : Une employé n'a pas complété sa formation. Elle ne devra pas être laissée seule avec un groupe d'enfant jusqu'à ce que cette formation soit complétée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	04 oct. 2021	04 oct. 2021
Commentaires : Un des six dossiers vérifiés, n'a pas une adresse complète pour le médecin. La Directrice-adjointe a rajouté l'adresse. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	25 oct. 2021	
Commentaires : Cette certification est manquante dans le dossier d'une employée.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	25 oct. 2021	
Commentaires : Les structures fixes dans l'aire de jeux extérieur n'ont pas la profondeur de surface protectrice requise. L'Exploitante doit s'assurer que la bonne quantité de surface protectrice soit en place avant que les enfants soient autorisés à utiliser les structures de jeu.			
37 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à la cuisine à l'enfant qui y est bénéficiaire de services sauf s'il est supervisé.	37	05 oct. 2021	
Commentaires : Lors de l'inspection, l'Inspectrice est entrée dans la cuisine afin d'inspecter la salle. Il n'y avait personne à l'intérieur de la cuisine. L'Exploitante doit entreprendre les démarches afin d'assurer que la cuisine soit inaccessible aux enfants lorsqu'elle n'est pas utilisée.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	04 oct. 2021	04 oct. 2021

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Le cabinet dans lequel est rangé les médicaments n'était pas verrouillée lors de l'inspection. La porte a été verrouillée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection, l'Inspectrice a observé le jeu extérieur et intérieur ainsi que l'heure de la collation.

La documentation des activités est maintenue et à jour.

Le ratio est conforme au moment de l'inspection.

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 octobre 2021

Date

original signé par
Stéphanie MacMullin Sunzu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 octobre 2021

Date